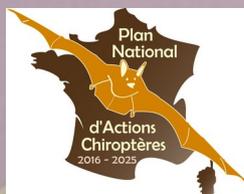


Préservation de la biodiversité et rénovation du bâti



Mathilde BONNET – DREAL - Service Patrimoine Naturel

Anthony LE NOZAHIC – Coordinateur Plan Régional d'Actions
Chiroptères Poitou-Charentes / FNE Nouvelle-Aquitaine

14 octobre 2024

Plan Régional d'Actions en faveur des Chiroptères (PRAC)

Grands axes	N°	Intitulé de l'action	Pilotes	Degré de priorité national
Améliorer la connaissance et assurer le suivi en vue de la conservation des populations	1	Mettre en place un observatoire national des Chiroptères et acquérir les connaissances nécessaires permettant d'améliorer l'état de conservation des espèces	SFEPM en lien avec MNHN	1
	2	Organiser une veille sanitaire	ANSES, ONCFS, SFEPM	2
Prendre en compte les Chiroptères dans les aménagements et les politiques publiques	3	Intégrer les Chiroptères dans l'aménagement du territoire et rétablir les corridors écologiques	FCEN	1
	4	Protéger les gîtes souterrains et rupestres	FCEN	1
	5	Protéger les gîtes dans les bâtiments	FCEN en lien avec Ministère de la Culture et CEREMA	1
	6	Prendre en compte les Chiroptères dans les infrastructures de transport et les ouvrages d'art	CEREMA	1
	7	Intégrer les enjeux Chiroptères lors de l'implantation des parcs éoliens	SFEPM	1
	8	Améliorer la prise en compte des Chiroptères dans la gestion forestière publique et privée	ONF, CNPF, SFEPM	1
	9	Intégrer les Chiroptères dans les pratiques agricoles	FCEN en lien avec MAAF	1
Soutenir le réseau et informer	10	Soutenir les réseaux, promouvoir les échanges et sensibiliser	FCEN en lien avec Muséum de Genève, Muséum de Bourges, MNHN, SFEPM	1



GMHL
GROUPE MAMMALOGIQUE
ET HERPÉTOLOGIQUE
DU LIMOUSIN



Les espèces liées au bâti



©L.Jouve

Pipistrelle commune

Menace : Quasi-menacée

PRA : Prioritaire

Présence : Toute l'année



©M.Nolf

Noctule commune

Menace : Menacée

PRA : Prioritaire

Présence : Toute l'année



©L.Jouve

Sérotine commune

Menace : Quasi-menacée

PRA : Prioritaire

Présence : Toute l'année

Les espèces liées au bâti

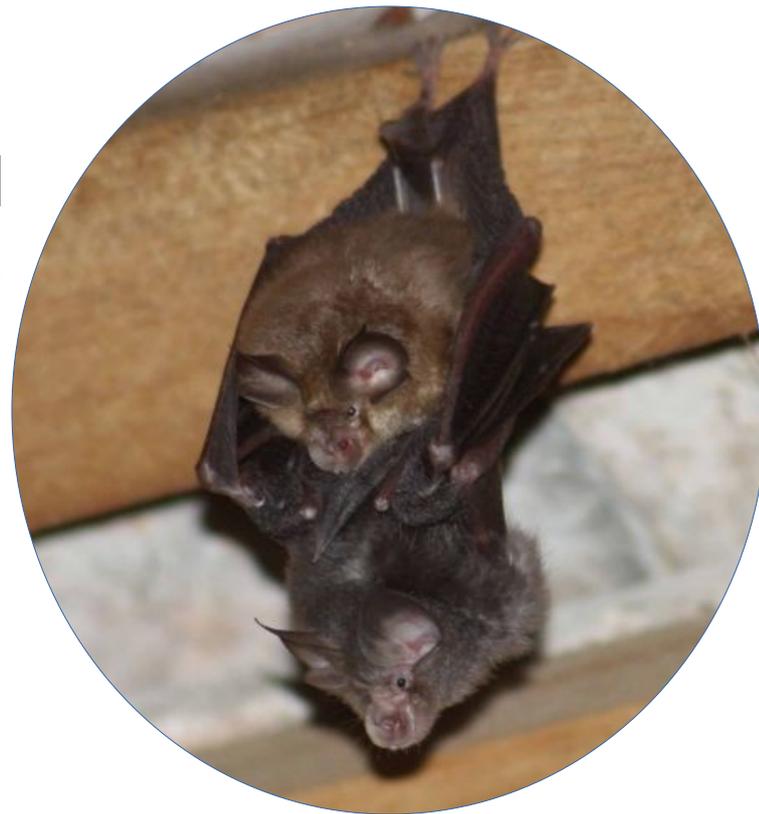


©A.Dutrey

Oreillard gris

Menace : Non menacée
PRA : Non prioritaire

Présence : Toute l'année



©D.Neau

Rhinolophes

PRA : Prioritaire

Présence : Mai à Août



©L.Jouve

Grand murin

Menace : Non menacée
PRA : Prioritaire

Présence : Mai à Août

Les espèces liées au bâti



©D.Wolf

Hirondelle rustique

Menace : Quasi-menacée

Présence : Avril à Septembre

Hirondelle de fenêtre

Menace : Quasi-menacée

Présence : Avril à Septembre



©D.Wolf

Martinet noir

Menace : Quasi-menacée

Présence : Avril à Septembre



©P.Lavoue

Les espèces liées au bâti



©P.Lavoue

Effraie des clochers

Menace : Quasi-menacée

Présence : Toute l'année

Moineau domestique

Menace : Quasi-menacée

Présence : Toute l'année



©F.Cadillon



©P.Lavoue

Chevêche d'Athéna

Menace : Quasi-menacée

Présence : Toute l'année

Et d'autres encore...

Où les espèces s'installent-elles ?

1. Planche ou tuile de rive
2. Grenier
3. Tuile faitière
4. Chien assis
5. Joint de cheminée
6. Tuile cassée
7. Soffite
8. Bardage bois, tuiles ou ardoises
9. Appui de fenêtre
10. Gouttière
11. Porche
12. Cave
13. Espace huisserie-mur
14. Volets battants
15. Joint de dilatation
16. Espacement entre les dalles de béton
17. Espacement entre le mur et le tuyau de descente
18. Défaut structural
19. Volets roulants
20. Couvertine
21. Vide sanitaire

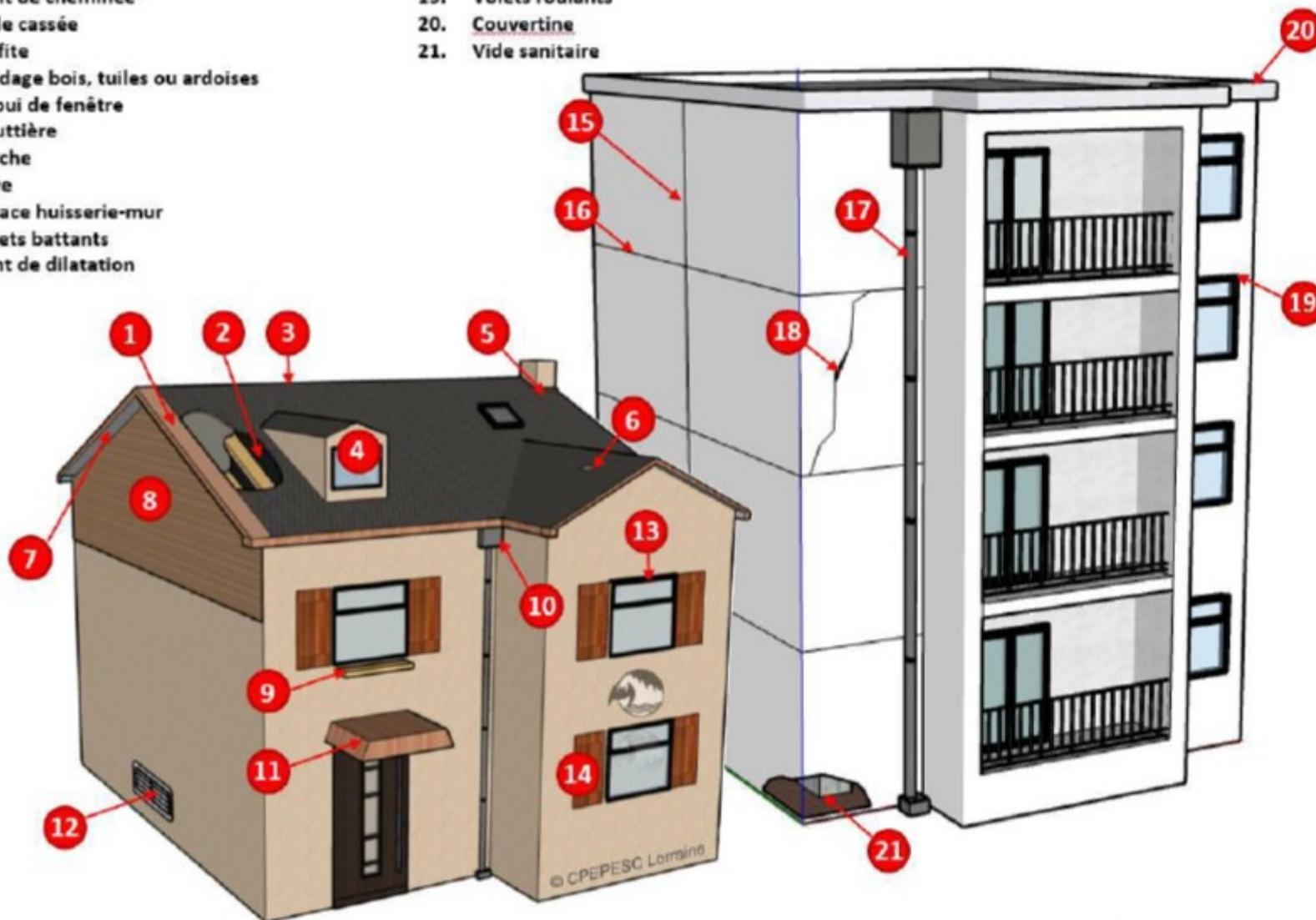
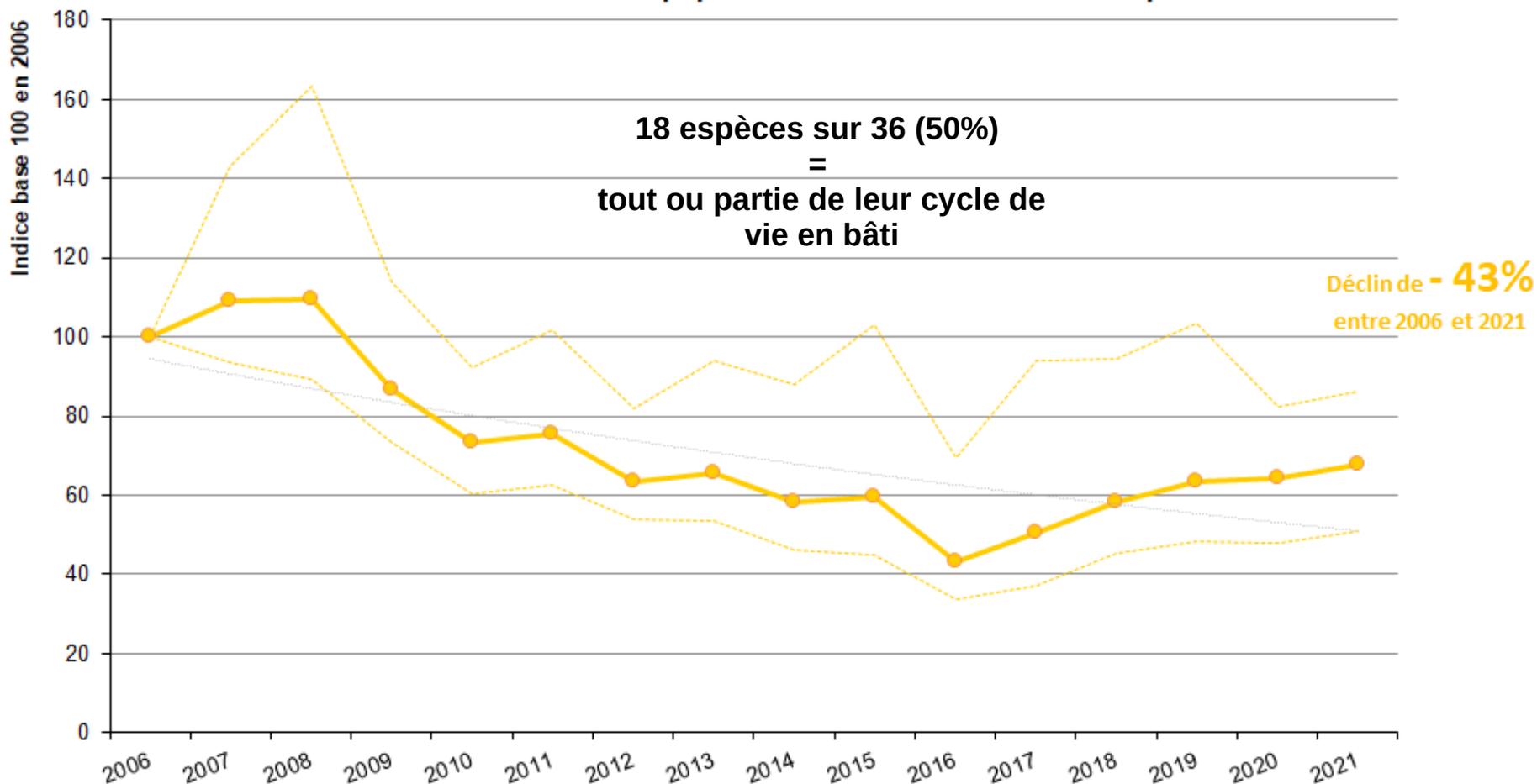


Illustration: Ségolène ANTOINE-HOUY, CPEPESC Lorraine, 2020

Evolution de l'abondance des populations de chauves-souris métropolitaines



Note : prise en compte de 11 espèces ou groupes d'espèces : groupe des Myotis (*M. daubentonii*, *M. nattereri*, *M. myotis*, *M. brandtii*, *M. mystacinus*, *M. emarginatus*, *M. alcaethoe*, *M. bechsteinii* et *M. punicus*), groupe des Plecotus (*P. austriacus*, *P. auritus*) et les espèces *Barbastella barbastellus*, *Pipistrellus Nathusii*, *Hipsugo savii*, *Pipistrellus kuhlii*, *Pipistrellus pipistrellus*, *Pipistrellus pygmaeus*, *Eptesicus seronitus*, *Nyctalus leisleri* et *Nyctalus noctula*.

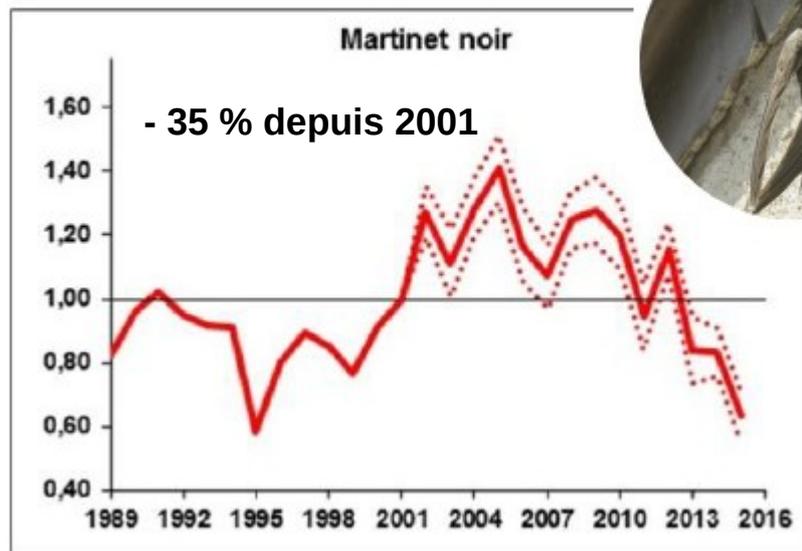
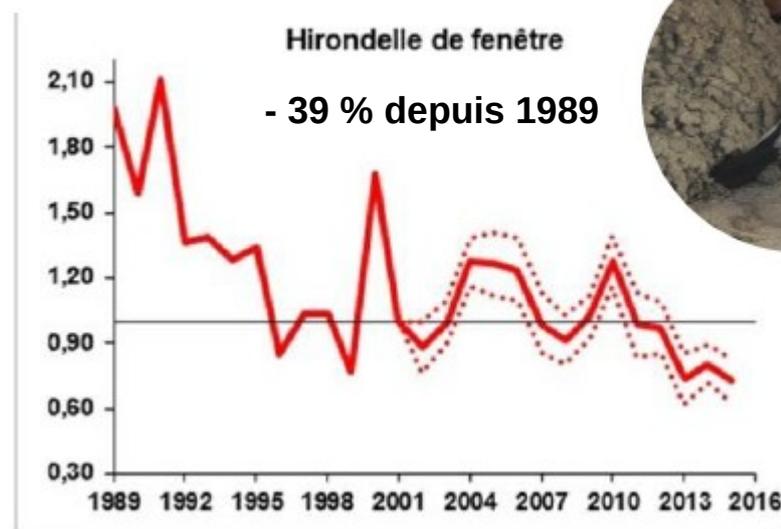
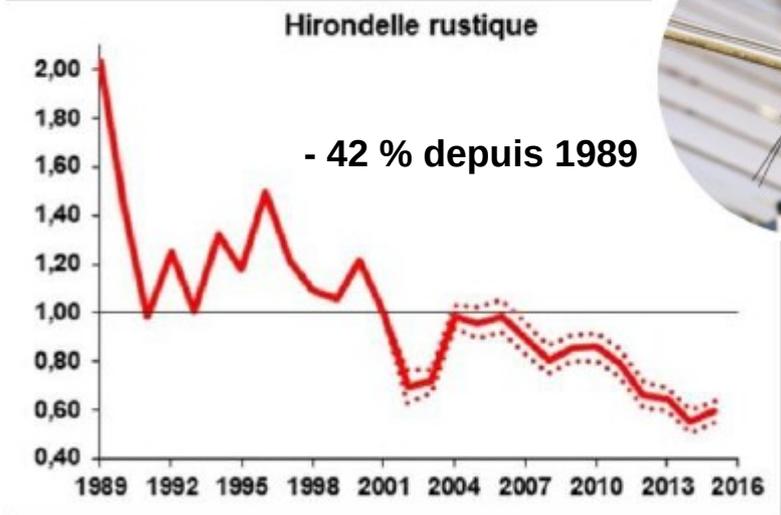


Visuel ONB, d'après :

Origine des données : Programme Vigie-chiro de Vigie Nature

Traitements : Vigie Nature, CESCO - Patrinat, 2022.

Des espèces en déclin...



STOC
SUIVI TEMPOREL DES OISEAUX COMMUNS



Des espèces en déclin...

Des facteurs multiples :

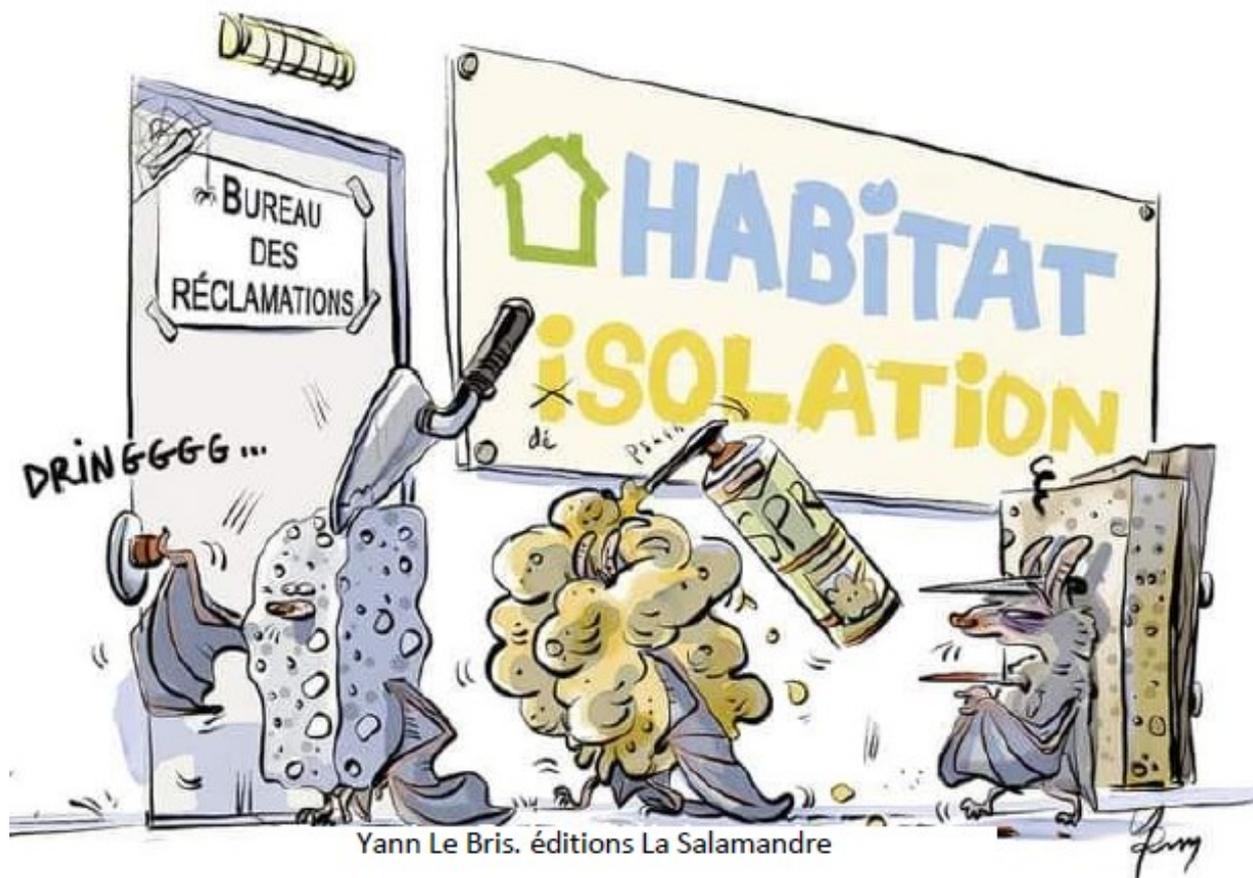
- Disparition des ressources alimentaires
- Disparition des habitats :
 - agriculture intensive,
 - travaux bâti, OA, arbres...
- Éolien
- Mortalité routière
- Pollution lumineuse
- Prédation (chats, rapaces nocturnes...)

→ Souvent non intentionnel et liées à une méconnaissance



Travaux de rénovation : Quels risques pour la biodiversité ?

- Dérangements,
- Mortalité par blessures, emmurements...
- Pertes d'habitats,



Mais des solutions existent pour éviter ces risques !

- **Le code de l'environnement** prévoit un système de protection stricte des espèces de faune et de flore sauvages (articles L.411-1 et L.411-2 et R.411-1 et suivants)
- **Espèces protégées (faune + flore)** = espèces visées par les arrêtés ministériels
 - *Arrêté du 23 avril 2007 fixant le liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection*
 - *Arrêté du 29 octobre 2009 fixant le liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection*
- **Régime général d'interdiction**
 - **Atteinte aux spécimens** : destruction, perturbation intentionnelle, capture...
 - Détention, transport, vente... de spécimens
 - **Destruction, altération, dégradation des habitats**

Réglementation liées aux espèces protégées

Dispositif dérogatoire

- La **dérogation doit rester exceptionnelle** et peut être refusée (régime de dérogation et non d'autorisation)
- Articles **L.411-2** et **R.411-6 à R.411-14** du code de l'environnement
- 3 conditions dans lesquelles la dérogation peut être accordée
 - **il n'existe pas d'autre solution satisfaisante** (stratégie d'évitement à privilégier) ;
 - La dérogation **ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorables, des populations des espèces concernées** dans leur aire de répartition naturelle ;
 - Le **projet s'inscrit dans un des cinq objectifs listés à l'article L.411-2 du code de l'environnement**, parmi lesquels la protection de la faune et de la flore sauvages et la conservation des habitats naturels, la prévention des dommages importants aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, ou un intérêt pour la santé et la sécurité publique ou d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique.

Réglementation liées aux espèces protégées

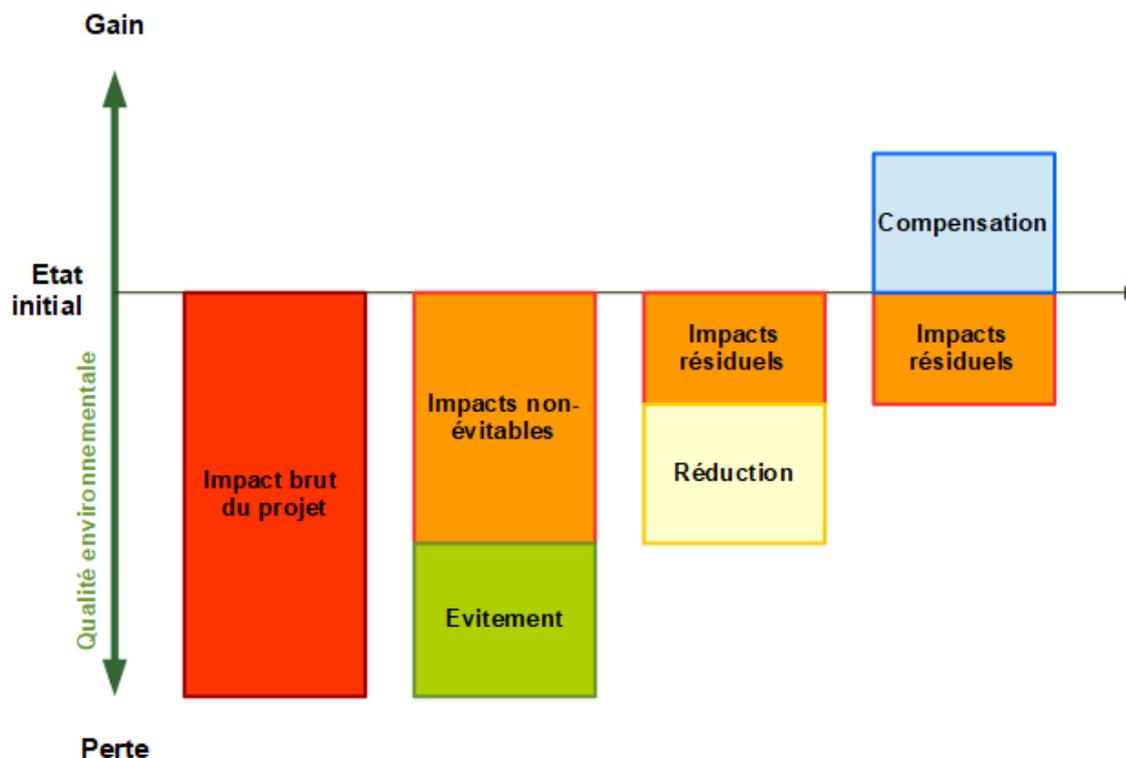
Dispositif dérogatoire séquence ERC

- **L.110-1 du CE** : Pour la conception des projets d'aménagement, les maîtres d'ouvrage doivent rechercher, dans un ordre chronologique, à **éviter les impacts, les réduire, et seulement en dernier lieu à les compenser**

Ne peuvent donc être compensés que des impacts résiduels

- **Loi du 8 août 2016 relative à la reconquête de la biodiversité** renforce les conditions du respect de la séquence

« 1/ éviter, 2/ réduire, 3/ compenser »



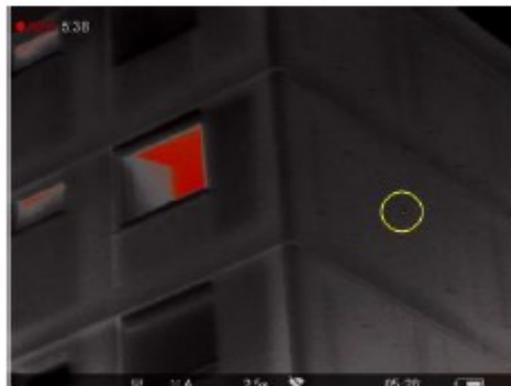
- 1- Anticipation du sujet (>1 an avant)
- 2- Expertise naturaliste en amont par une structure compétente
- 3- Concertation = Co-construction des solutions techniques
- 4- Accompagnement phase chantier
- 5- Suivi des aménagements



© O. Damiens

Exemples de retour d'expérience

Expertise avant travaux



Pipistrelle de Kuhl en vol (imagerie thermique)



Pipistrelle de Kuhl entrant au gîte



Expertise avant travaux : identification et sécurisation des gîtes



Exemples de retour d'expérience



MOMENT PRO 2024

Exemples de retour d'expérience



Concertation et solution techniques

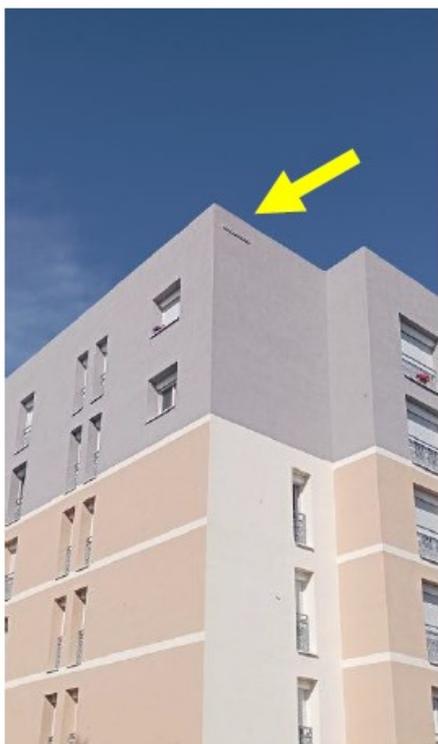


MOMENT PRO 2024

Systeme anti-retour



Exemples de retour d'expérience



MOMENT PRO 2024

Merci pour votre attention

MOMENT PRO 2024



DREAL Nouvelle-Aquitaine – Service Patrimoine Naturel :

Mathilde BONNET : mathilde.bonnet@developpement-durable.gouv.fr

FNE Nouvelle Aquitaine - Coordination Plan Régional d'Actions Chiroptères :

- Poitou-Charentes :

Anthony LE NOZAHIC : alenozahic@charente-nature.org

- Limousin :

Manon DEVAUD : m.devaud@gmhl.asso.fr

- Aquitaine :

Denis VINCENT : d.vincent@cen-na.fr

Sébastien ROUE : seba.rouebats@orange.fr

Plateforme de la communauté régionale ERC :

<https://www.erc-nouvelle-aquitaine.fr>